

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 7 juin 2017
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENTS

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD – BOURGEOIS –CICERON – DA CUNHA VELOSO – DENECHERE - GIROUD GARAMPON – ISSARTEL – KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET - MAZZOLENI – MONIER – MONTMAYEUR - SOZET - TRUWANT - VACHETTA – VEYRIER

EXCUSE(E) S

Mme DIMITRIO

MM : AGACI -CHASSIGNEU - RAYMOND - SCELLIER

ASSISTENT

Mme BELOT

Mr SERVE

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 5 MAI 2017

Approuvé à la Majorité

Remarques de P. Monier concernant :

1) deux questions non retranscrites :

-Question de Jean-Marc BOULORD concernant les conditions de report de matchs en foot entreprise.

-Question de Patrick MONIER concernant les conditions de forfait à la suite de report de matchs en foot entreprise.

2) le point 6 -Informations et questions diverses : lire « il rappelle qu'une réunion **d'avant saison** (et non plénière) de la commission ... »

2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Carte remerciements M. et Mme Sozet suite au décès de la maman de Jean louis. Le Président lui renouvelle ses condoléances ainsi qu'à sa famille.
- Courrier Ville de Sassenage informant que la circulation sera interdite rue Pierre de Coubertin le 13 juillet (préparation feu d'artifice).
- Courrier services juridiques de la FFF informant d'une évolution de la FMI concernant les réserves.

- Courrier de la DTN informant que les dotations des lauréats départementaux de l'opération « foot à l'école » seront envoyées au District entre le 29 mai et le 12 juin 2017.
- Invitation ville de Grenoble à une réunion d'échanges avec les associations grenobloises le 8 juin. Remerciements.
- Invitation FC 4 montagnes à leur assemblée générale le 17 juin. Remerciements
- Invitation club de Vallée du Guiers à leur assemblée générale le 23 juin. M. Vachetta sera présent.
- Invitation club de Beauvoir pour leur 50ème anniversaire. Remerciements
- Invitation du club Claix en hommage à Laurence Crevola le 17 juin. M. Muffat-Joly et M. Montmayeur représenteront le District.
- Club de Noyarey : souhaite connaître la procédure pour candidater à une commission du District. Une réponse lui sera faite.
- Courrier d'arrêt d'activité de Mr P. Riondet, membre de la commission sportive, se sentant en limite d'âge. Remerciements pour services rendus.
- Réponse du Maire de Grenoble concernant le stade de l'USVO

INFORMATIONS OU RAPPEL DU PRESIDENT :

Les effectifs :

Le district compte 32367 licenciés (arrêté au 30 avril) et à 2 près nous étions au même niveau que la Loire.

Le Président fait un rapide état du détail par catégorie et donne la parole à G. Bouat qui a également de son côté travaillé sur ces statistiques. Il souligne que la progression pour le district est de 3,3% alors qu'au niveau de la Ligue elle est de 2,4%, nous sommes au niveau des districts de la Ligue Auvergne Rhône alpes le district qui fait la meilleure progression.

Quelques chiffres :

Progression : Féminines + 13%, Foot Animation + 9,4%, U12-U13 + 3%, U14-U15 +3%, U19 +6%

Perte : Futsal -13%, Foot entreprise -5%

Seniors perte de 7% alors que les vétérans restent à l'identique

Quelques chiffres inquiétants :

Seniors 1989 n'ont pas renouvelé sur 8156 : 25%

U13-U12 479 sur 2682 : 18%

Foot animation 40%

Dirigeant 1000 sur 3000 n'ont pas renouvelé.

Bénévoles commissions :

M. MUFFAT-JOLY demande aux Présidents de Commissions s'ils ont besoin de compléter leur effectif pour 2017-2018 et si certains membres ne renouvellent pas.

Un appel à candidature sera fait.

M. Montmayeur s'interroge sur la participation de Mme Dimitrio Marie au Comité du fait de ses nombreuses absences. La question lui sera posée.

Dates :

- Finales Seniors le 11 juin
- Finales Foot entreprises + 1 vétérans le 9 et le 16 juin à champ sur Drac
- Remise des médailles le 16 juin à 18h30
- Congrès Unaf Régional le 17 juin à Crolles
- AG de Ligue le 18 juin à Lyon
- Réunion diététique proposée par la commission médicale le 19 juin au District
- Plénière Féminines le 22 juin au District
- Finales Jeunes le 24 juin à St Marcellin

Info diverses :

- Une demande de travaux a été faite à la commune de Sassenage pour la réfection des façades du District et « couper » la butte pour en faire des places de parkings.
 - Le Président rappelle les difficultés au niveau du Secrétariat compte tenu du sous-effectif lié aux absences maladie d'une de nos salariées. La décision est prise d'embaucher une personne en CDD ou en emploi jeune en septembre pour renforcer le pôle administratif.
 - Proposition de reprendre un service civique pour la féminisation et le foot à l'école.
- Le Président en profite pour remercier Nathan qui a terminé son emploi service civique depuis fin mai.

AG de Ligue : Liste des représentants District des clubs Isérois

AG LIGUE 18 JUIN A LYON		
MUFFAT-JOLY Michel	Président	président@isere.fff.fr
BALDINO Cataldo	CD	cgt.schneider@wanadoo.fr
BERT Jean Paul	COMMISSION	pas de mail
BOULORD Jean Marc	CD	jmboulord@orange.fr
BOUAT Gérard	CD	fgbouat@orange.fr
ISSARTEL Jacques	CD	issartel.jacques@neuf.fr
MAZZOLENI Laurent	CD	mazzo@aliceadsl.fr
MALLET Marc	CD	marc.mallet38@gmail.com
LOUIS Janick	CD	louisjanick@gmail.com
FERRER Brigitte	CLUB LCA FOOT 38	ferrerbrigitte@wanadoo.fr
RAYMOND Jacky	CD	tresorier@isere.fff.fr
VACHETTA Michel	CD	vachetta.michel@neuf.fr

Présentation sur écran des vœux proposés par la Laurafoot.

AG de District

Elle aura donc lieu au **Stade des Alpes à Grenoble le vendredi 30 juin 2017, dans les salons SUD.**
Le Président informe de l'organisation générale : parkings, staff....

Pour les clubs un parking gratuit de 50 places se trouvant à côté du stade + tous les parkings en périphérie (payants), ou places aux abords.

Le Président recommande à tous de se regrouper (covoiturage).

Organisation de la journée nationale U6-U9

Un tour de table est fait afin de positionner les représentants district sur les secteurs.

Secteur	Site d'accueil U7	Site d'accueil U9
Basse-Isère	Sérézin de la Tour MM BOUAT - BOURGEOIS	St André le Gaz MM BOURGEOIS - BOULORD
Bièvre Valloire	Formafoot Bièvre Valloire M BOUAT GIROUD/GARAMPON	Olympique Nord Dauphiné MM BOUAT – GIROUD/GARAMPON
St Marcellin	AS Versau MM BUOSI – BOUAT – GIROUD /GARAMPON	Tullins MM BUOSI – BOUAT – GIROUD /GARAMPON
Voiron		
La Mûre	2 Rochers MM MONIER - LOUIS	Claix M MONTMAYEUR
Grenoble-Fontaine		
Pontcharra	Le Versoud M LOUIS	Manival M LOUIS

Hervé Giroud Garampon

Informe que la commission a travaillé sur les dates de **réunion de début saison**, celles-ci auront lieu du 2 au 13 septembre.

Elles seront composées de 3 équipes de 4 personnes sous la coupe d'un vice-président.

La réunion de début de saison du Foot Entreprise aura lieu le 12 septembre.

Des réunions FMI ont également été programmées : le 7 pour les féminines et le 12 pour les arbitres.

Réunions composées quant à elles de 2 équipes, une gérée par Marc Mallet l'autre par Jean Marc Boulord.

L. Mazzoleni rappelle ce qui est noté sur le PV sportive :

A la commission du 20 juin : annonce des montées et descentes seniors, à la réunion du 27 les montées et descentes jeunes, et le 10 juillet annonce de l'Excellence à la 2eme div senior et les 1ers niveaux de jeunes. Il demande alors si le tirage au sort des numéros de poule se fait en public et si tel est le cas jusqu'à quel niveau ? Où ? Et à quel moment ?

Les délais nous permettant d'avancer le tirage des poules sous réserve que le Bonus-Malus, sportivité...soient saisis : M.Mallet et H.Giroud-Garampon informent que pour ce qui concerne le bonus malus et la sportivité tout est prêt et que les dates prévues par la commission sportive peuvent être avancées, ce qui est validé par le CD. le Président précise que le tirage au sort se fera jusqu'à la 2eme division, il aura lieu le 4 juillet.

Un Comité de Direction sera prévu à la suite le 6 juillet à 18h00.

JM Boulord propose des réunions FMI « rattrapage ».

Le Président souhaite étendre la FMI au premier niveau Futsal.

H. Giroud Garampon demande à ce que le power point de présentation des réunions de début de saison soit finalisé pour le 6 juillet.

3 - ETUDE DES VŒUX ET QUESTIONS DES CLUBS

Statut du District :

Ancien texte	Nouveau texte
12.2 Nombre de voix Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein de ce Club au terme de la saison précédente . Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : Chaque association dispose d'une voix pour 15 licenciés ou fraction de 15 au moins égale à 8. Toute association affiliée disposera de 10 voix maximum.	12.2 Nombre de voix Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein de ce Club au terme de la saison en cours . Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : Chaque association dispose d'une voix pour 15 licenciés ou fraction de 15 au moins égale à 8. Toute association affiliée disposera de 10 voix maximum.

Avis du Comité de Direction : Favorable

Règlement des Coupes de l'Isère :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article - 1</p> <p>Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participants à ses championnats.</p>	<p>Article - 1</p> <p>Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participant à ses championnats ainsi qu'aux équipes dont le siège est situé hors du territoire du District ayant obtenue l'autorisation de participer à ses championnats.</p>
<p>Article - 27</p> <p>Le District de l'Isère organise chaque saison des coupes réservées aux équipes féminines disputant les championnats de District à 11 et à 8 et autorise l'inscription des clubs voulant créer une équipe féminine dans l'année.</p> <p>Ces coupes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Coupe de l'Isère Seniors à 11 Monique BERT - La Coupe de l'Isère Seniors à 8 - La Coupe de l'Amitié Seniors à 8 - La Coupe de l'Isère U18F à 8 <p>La coupe de l'amitié est une coupe repêchage.</p>	<p>Article - 27</p> <p>Le District de l'Isère organise chaque saison des coupes réservées aux équipes féminines disputant les championnats de District à 11 et à 8 et autorise l'inscription des clubs voulant créer une équipe féminine dans l'année.</p> <p>Ces coupes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Coupe de l'Isère Seniors à 11 Monique BERT - La Coupe de l'Isère Seniors à 8 - La Coupe de l'Amitié Seniors à 8 - La Coupe de l'Isère U18F à 8 - La Coupe de l'Isère U15F à 8 <p>La coupe de l'amitié est une coupe repêchage.</p>

Avis du Comité de Direction : Favorable

Règlement généraux du D.I.F :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 8 – Services administratif et technique</p> <p>Les personnels salariés du District exécutent les décisions du Président et du Comité de Direction.</p> <p>Ils sont responsables de leurs activités devant le Président et le Comité de Direction, mais ne peuvent en aucun cas engager le Bureau ou le Comité de Direction sous leur seule responsabilité. </p> <p>Ils peuvent être appelés à siéger avec voix consultative aux séances du Comité de Direction ou de toute autre instance.</p>	<p>Article 8 - Enquêtes et sanctions</p> <p>Le Bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toutes enquêtes ou établir une expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District.</p> <p>Les commissions sont responsables devant le Bureau des dossiers litigieux et les membres qui les composent restent astreints à la discrétion de leurs travaux et de leurs délibérations.</p> <p>Les pénalités qui peuvent être infligées, après auditions ou rapport du délinquant, sont l'avertissement, le blâme, l'amende, la suspension, la radiation.</p> <p>Après étude d'un dossier risquant d'entraîner une sanction de quelque nature que ce soit à l'égard d'un Président de club, les commissions concernées, à l'exception de la commission de Discipline, soumise aux dispositions du règlement disciplinaire, transmettront le dossier au Bureau du District qui statuera soit sur le rapport, soit après audition en présence du Président de la Commission et des membres du comité de Direction qui demanderont à assister aux débats.</p> <p>Pour toute audition devant une juridiction du District,</p>

	<p>un arbitre convoqué pourra se faire assister par une personne de son choix appartenant à l'une des amicales du District.</p> <p>Les sanctions financières peuvent compléter une pénalité de suspension.</p> <p>Elles peuvent être appliquées à tout club affilié qui aura enfreint le règlement ou porté préjudice au District ou à ses organismes (subdivision, commission)</p> <p>Tout membre suspendu ne peut remplir pendant la durée de sa suspension des fonctions officielles au District, à la Ligue et à la FFF et ne peut participer à aucune rencontre même amicale.</p> <p>Outre les sanctions sportives, en particulier celles prévues à l'article 60 des règlements sportifs, des sanctions financières pourront être appliquées notamment dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tout envahissement de terrain - Pour tout acte de substitution de joueur - Pour toute voie de fait sur la personne d'un officiel <p>Tout membre du Comité de Direction ou d'une Commission, témoin d'incident sur un stade, est tenu d'adresser un rapport au Comité de Direction, relatant les faits.</p>
--	---

<p>Article 11 – Réservé</p>	<p>Article 11 – Services administratif et technique</p> <p>Les personnels salariés du District exécutent les décisions du Président et du Comité de Direction.</p> <p>Ils sont responsables de leurs activités devant le Président et le Comité de Direction, mais ne peuvent en aucun cas engager le Bureau ou le Comité de Direction sous leur seule responsabilité.</p> <p>Ils peuvent être appelés à siéger avec voix consultative aux séances du Comité de Direction ou de toute autre instance.</p>
------------------------------------	--

Avis du Comité de Direction : Favorable

Modification du Barème du calcul du Bonus Malus

Barème actuel du calcul de Bonus-malus	
Nombre de pénalités	Bonus-Malus
Inférieur à 11	+4 points de bonus
11 à 20	+3 points de bonus
21 à 30	+2 points de bonus
31 à 40	+1 point de bonus
41 à 50	0 point de bonus
51 à 60	-1 point de bonus
61 à 70	-2 points de bonus
71 à 80	-3 points de bonus
81 à 90	-4 points de bonus
91 à 100	-5 points de bonus
Supérieur à 100 points	-30 points de malus + plan de formation

Proposition de Modification du barème du calcul de Bonus-malus	
Nombre de pénalités	Bonus-Malus
Inférieur à 11	+5 points de bonus
11 à 17	+4 points de bonus
18 à 24	+3 points de bonus
25 à 31	+2 points de bonus
32 à 38	+1 point de bonus
39 à 45	0 point de bonus
46 à 52	-1 point de bonus
53 à 59	-2 points de bonus
60 à 66	-3 points de bonus
67 à 73	-4 points de bonus
74 à 80	-5 points de bonus
81 à 87	-6 points de bonus
88 à 100	-7 points de bonus
Supérieur à 100 points	-30 points de malus + plan de formation

Proposition de réorganisation du championnat U19 :

Depuis plusieurs saisons, le championnat U19 connaît des difficultés liées au faible nombre d'équipes, à la volatilité des effectifs et à la répartition géographique des équipes.

Afin de limiter ces désagréments nous souhaiterions proposer d'instaurer plus de souplesse dans ce championnat par une réorganisation de sa structure.

La proposition est de conserver le niveau supérieur (actuellement Excellence demain D1 U19) à 12 équipes avec une montée en Ligue mais pour le reste des équipes organiser les championnats en fonctions du nombre d'équipes engagées.

Proposition de modification du championnat U15 pour 2017/2018

Promotion d'excellence ou D2 passerait de 2 poules de 12 équipes à 3 poules de 10 équipes, l'excellence ou D1 et la 1° division ou D3 reste à l'identique

Argument de cette proposition

- 1- Avec 3 poules géographiques, on diminue les Kilomètres à parcourir pour certaines équipes
- 2- Diminution du nombre d'équipes donc diminution de deux déplacements
- 3- Gain de 4 dates par rapport à la structure précédente facilitant le calendrier de la catégorie, hors l'excellence restant à 12 équipes, et surtout permettant d'octroyer en Novembre une date pour la commission

technique pour la détection U14

- 4- Mesure corellatoire : Dans l'objectif de faire jouer, il est rétabli la participation à la coupe repêchage des perdants des deux premiers tours de la coupe U15, sachant que pour aider au calendrier de la poule d'Excellence, les 12 équipes sont exemptes du 1° Tour
- 5- Devant passer de 24 équipes à 30 équipes à ce niveau pour respecter l'équité les 6 équipes supplémentaires seront prises sur 3 montées supplémentaires et sur la diminution de 3 équipes descendantes

REGLEMENTS GÉNÉRAUX

Modifiés à l'Assemblée générale du 26 nov 2016. Le Football en France est régi par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (F.F.F.) qui s'imposent à tout licencié. Les Règlements Généraux de la Ligue **Auvergne Rhône-Alpes de Football (L.AURA)** et les présents Règlements ne présentent que les particularités propres à leur territoire respectif. Ils ne se substituent donc pas à ceux de la F.F.F. mais les complètent.

Modifier L.R.A.F dans tous les textes des règlements par LAURA.

Articles 2. 10. 12. 14. 15. 20. 23.2. 26. 28. 29. 40.4. 40.5. 42. 46. 47. 48. 51. 53. 54. 57. 69. 70. 71.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>21-2-1 – Excellence : Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.</p>	<p>21-2-1 – Excellence : Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré : Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec malgré son inscription sur la feuille de match de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées. Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.</p>

Article 23 – Classements - Points

23-1- Points :

Points : Les championnats de District Seniors se disputent par matchs « aller » et « retour ». Dans ces compétitions régulières, les rencontres ont la cotation suivante :

Match gagné	4 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Match perdu par forfait	0 point

23-1 – Points (même règlement que la ligue).

Points : Les championnats de District Seniors se disputent par matchs « aller » et « retour ». Dans ces compétitions régulières, les rencontres ont la cotation suivante :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point
Match perdu par forfait	-1 point
Match perdu par pénalité	-1 point

Article 25 - Règlement financier des épreuves

Ancien Texte

25-3 – Terrains suspendus:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission compétente, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 4 jours francs avant la date du match. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune.

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier.

En cas de non-respect des règles, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Nouveau Texte

25-3 – Terrains suspendus :

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission ~~compétente~~ sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), **5** jours francs avant la date du match **par écrit**. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune.

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier **et ne peut pas être inversée**.

En cas de non-respect ~~des règles~~, **de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des règlements**, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

Sans changements

Questions des clubs :

SEYSSINS : Prélèvement des frais d'arbitrage sur les catégories U15 à U19 comme pour les seniors

GONCELIN : Etant donné que la période des mutations se termine le 15 juillet environ chaque saison, et que la commission sportive du district de l'Isère autorise l'engagement d'équipe jusqu'à début septembre en 3eme niveau (U13 en ce qui nous a concerné la saison dernière.) Nous n'avons de ce fait pas pu retenir des joueurs. Car la commission de contrôle des mutations ayant constaté qu'aucune équipe de notre club n'était engagée à la date de demande de changement de club de certains joueurs, a donné l'accord de sortie de notre club des dits joueurs. Aussi quelle décision comptez-vous prendre en accord avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes à ce sujet afin d'harmoniser les règlements ?

Des réponses à ces questions seront apportées lors de l'Assemblée Générale.

Questions diverses

M. Vachetta :

Match reporté sans information parue sur le PV de la sportive ? Notamment sur un match reporté après la fin des championnats.

Trop d'erreurs sur les modifications horaires de jeunes, la commission d'Appel a reçu trop d'appels cette saison concernant ce problème et souhaite que le District gère cette planification et changements divers de façon plus précise !!

La même question a été soulevée par H. Giroud Garampon, T. Truwant rappelle les difficultés de gestion de ces plannings.

Le Président demande H. Giroud Garampon de se charger de réunir les commissions compétentes, d'établir un plan de fonctionnement et d'apporter ce projet à l'étude lors d'un prochain comité.

Information d'un souci avec un membre de commission qui est en District depuis longtemps et qui vient essentiellement pour son club, il a tenu des propos très inconvenants concernant des délégués et la question se pose : doit-on continuer avec cette personne ?

Le Président rappelle qu'on n'est pas dans l'obligation de reconduire un membre de commission. Il sera en effet récusé de ses fonctions après l'avoir reçu.

Fin du Comité de Direction après lecture de la liste des arbitres désignés pour les finales du 11 juin, une modification est apportée suite intervention d'un membre du cd.

J. Issartel trouve regrettable qu'il n'y ait aucune arbitre féminine de désignée. A. serve explique que la seule arbitre compétente pour ces finales a été contactée (Camille Leblanc) mais elle est malheureusement indisponible (prise par la FFF).

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 22h30